

ENGAGEMENT

Le plan pluriannuel sur l'accessibilité décrit les mesures que l'Association médicale canadienne (AMC) a prises pour appuyer l'inclusion des personnes handicapées en vertu de la [Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) (LAPHO) et de sa réglementation.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Politique sur l'accessibilité des personnes handicapées

À l'AMC, nous sommes déterminés à faire en sorte que les personnes handicapées puissent accéder à nos ressources et à nos services dans le respect de leur dignité et de leur autonomie. Les mesures que nous mettons en place, entre autres en ce qui a trait aux communications et à la formation, sont présentées dans notre [Politique sur l'accessibilité des personnes handicapées](#). Nos valeurs sont conformes aux principes énoncés dans la LAPHO, afin que nous puissions offrir nos services efficacement.

Le public peut consulter la [Politique sur l'accessibilité des personnes handicapées](#) sur notre site Web en format téléchargeable. La politique a été intégrée à notre planification de la continuité des activités (PCA).

Accessibilité de l'information sur les mesures d'urgence

L'information sur les mesures d'urgence est fournie sur demande en format accessible. S'il y a lieu, nous fournirons également à notre personnel des renseignements individualisés relatifs aux mesures ou aux plans d'urgence.

Formation

Nous offrons à tout le personnel une formation sur la législation ontarienne relative à l'accessibilité et sur les différents aspects du *Code des droits de la personne* de l'Ontario qui ont trait aux personnes handicapées.

Tous les membres du personnel ont reçu leur formation sur la LAPHO en 2014, ce qui respectait la date limite de la conformité fixée au 1^{er} janvier 2015. Tout le personnel revoit la [Politique sur l'accessibilité des personnes handicapées](#) une fois par année dans le contexte de notre formation annuelle de conformité.

Tous les nouveaux employés doivent lire la [Politique sur l'accessibilité des personnes handicapées](#) dans le cadre de leur entrée en fonction.

Information et communications

L'AMC offre des produits et des services par quatre plateformes : la téléphonie, la poste, les rencontres en personne et les voies électroniques. Lorsque nous communiquons avec une personne handicapée, nous le faisons par la méthode qui convient le mieux à ses besoins.

Tous nos **sites Web** internes et externes, ainsi que leur **contenu**, sont conformes aux règles WCAG 2.0, Niveau A (date limite de conformité : 1^{er} janvier 2014). Nous nous conformons également aux [Lignes directrices sur l'accessibilité W3C, Niveau AA](#). Nos sites offrent une conception et une navigation cohérentes, une fonction de recherche efficace et un contenu simplifié. Nous veillerons à ce que tous nos sites Web internes et externes, ainsi que leur contenu, soient conformes aux règles WCAG 2.0, Niveau AA (date limite de conformité : 1^{er} janvier 2021).

Les mesures suivantes visent à faire en sorte que les personnes handicapées puissent accéder à des mécanismes de **rétroaction** (date limite de conformité : 1^{er} janvier 2015) :

- La [Politique sur l'accessibilité des personnes handicapées](#) aborde les commentaires sur la manière dont l'AMC offre ses produits et services aux personnes handicapées et sur la façon dont les problèmes et les préoccupations sont traités.
- Nos sites Web internes et externes affichent de l'information sur la façon de formuler des commentaires.

Les mesures suivantes visent à faire en sorte que l'**ensemble de l'information mise à la disposition du public soit accessible** sur demande (date de limite de conformité : 1^{er} janvier 2016) :

- Comme nous le précisons dans notre [Politique sur l'accessibilité des personnes handicapées](#), nous faisons des efforts raisonnables pour veiller à ce que les personnes handicapées aient les mêmes chances, options, avantages et résultats que les autres. Nous offrons divers moyens d'accéder à nos services afin de veiller à ce que les personnes handicapées soient en mesure d'accéder à un service ou d'en obtenir un le plus facilement possible.
- Lorsque nous communiquons avec une personne handicapée, nous le faisons par la méthode qui convient le mieux à ses besoins.

Emploi

À l'AMC, nous sommes déterminés à adopter des pratiques d'emploi à la fois équitables et accessibles. Sur demande, nous nous adapterons de façon raisonnable aux besoins des personnes handicapées au cours des **processus de recrutement, d'évaluation et d'embauche** (date limite de conformité : 1^{er} janvier 2016) :

- Notre politique d'affichage de postes, nos pratiques de recrutement et nos sites Web internes et externes précisent que l'AMC s'adaptera aux besoins des personnes handicapées lors des processus de recrutement, d'évaluation et d'embauche.
- Nous ferons savoir aux personnes candidates, sur demande, que les processus de recrutement et d'embauche seront modifiés de façon raisonnable de manière à tenir compte de leur handicap.
- Nos gestionnaires reçoivent une formation sur les exigences en matière d'accessibilité pour qu'ils appliquent des pratiques équitables et accessibles en matière d'emploi.

Des **politiques sur le retour au travail et des plans d'adaptation individualisés** et ont été mis en place pour les membres du personnel qui se sont absentés en raison d'un handicap (date limite de conformité : 1^{er} janvier 2016) :

- Le processus d'intégration et l'examen annuel de la conformité à la LAPHO sont des occasions pour les membres du personnel de cibler leurs propres besoins en matière d'adaptation. Les Ressources humaines travailleront avec le personnel ayant besoin d'un plan d'adaptation individualisé.
- Nous avons recours à un fournisseur externe pour trancher tous les cas de gestion d'incapacité. Le gestionnaire affecté à chaque cas collabore de près avec les RH, le membre du personnel et son gestionnaire pour établir un calendrier approprié de retour au travail. Le processus tient compte des restrictions ou limitations que le membre du personnel peut avoir, ainsi que de la meilleure façon d'aborder un plan d'adaptation individualisé (c.-à-d. retour au travail graduel, évaluation ergonomique, poste de travail modifié, modalités de travail souples, etc.).

Les processus de **gestion du rendement**, de **perfectionnement** et de **réaffectation** tiennent compte des besoins, sur le plan de l'accessibilité, des membres du personnel handicapés (date limite : 1^{er} janvier 2016) :

- Les plans d'adaptation des membres du personnel sont révisés avant les discussions trimestrielles sur l'évaluation de rendement et le perfectionnement et sont modifiés au besoin.
- Des adaptations appropriées sont mises en œuvre afin d'appuyer l'amélioration du rendement des membres du personnel, leur productivité et leur succès global dans leur rôle actuel et futur.

Les mesures suivantes témoignent de la façon dont nous prévenons et éliminons les autres obstacles à l'accessibilité mis en évidence :

- Nous travaillerons directement avec la personne afin de déterminer les obstacles à l'accessibilité et la meilleure solution pour les surmonter, conformément à la LAPHO.
- Nous analyserons les commentaires reçus de particuliers pour aider à prévenir ou à supprimer d'autres obstacles à l'accessibilité.
- Nous réviserons annuellement notre [Politique sur l'accessibilité des personnes handicapées](#) et les renseignements connexes.



Conception des espaces publics

Les *Normes pour la conception des espaces publics* ont été respectées au moment de la construction de lieux publics et des rénovations importantes (date limite de conformité : 1^{er} janvier 2017). Les espaces publics de l'AMC sont les suivants :

- Aires d'attente à l'intérieur
- Voies de passage à l'extérieur (trottoirs et rampes)
- Stationnement accessible hors route

Nos procédures concernant la prévention des perturbations des services dans les aires accessibles de nos lieux publics sont décrites dans la rubrique [Avis de perturbation temporaire](#) de la [Politique sur l'accessibilité des personnes handicapées](#). En cas de perturbation des services, nous informerons le public de l'interruption des services et des solutions de rechange.

Nous veillerons à ce que des mesures d'entretien préventif et d'urgence soient en place, notamment des inspections régulières des lieux publics.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus au sujet de ce plan pluriannuel sur l'accessibilité, veuillez communiquer avec :

Ressources humaines de l'AMC : CMAHumanResources@cma.ca
Vous pouvez aussi nous téléphoner au 613 731-8610 | 800-663-7336.

Ce document sera disponible en formats accessibles, sur demande.